



22 rue de Gâtines
41110 SEIGY

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2017

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible au syndicat sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site Internet du SMIEEOM VAL DE CHER.

Le budget primitif du syndicat a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De contenir la dette ;
- De ne pas augmenter la fiscalité.

Il est présenté avec la reprise des résultats de 2016.

Le vote d'un budget répond à quelques principes

- 1) Le budget primitif est voté pour l'année civile, mais il peut (doit) être voté jusqu'au (avant) le 15 avril.

Le budget primitif a été voté le 13 avril 2017.

- 2) Le syndicat compte un budget général qui retrace l'activité principale : la collecte, tri, transport et traitement des différents déchets (Ordures ménagères, recyclables, les déchèteries, le centre de transfert,...)
- 3) Le budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.
- 4) Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses dépenses.

Budget principal

Section de fonctionnement

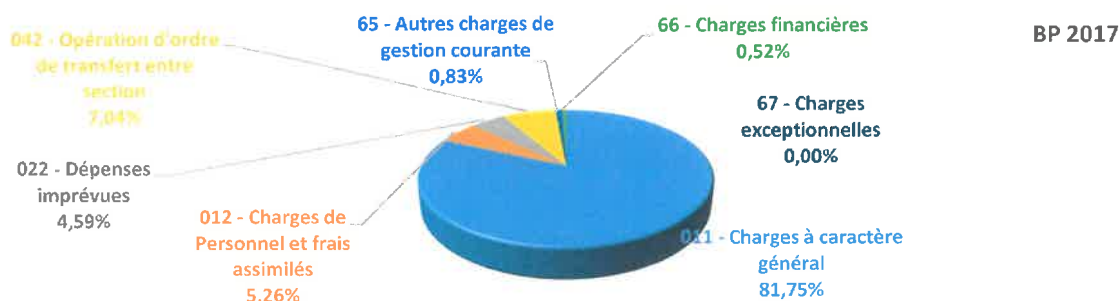
La section de fonctionnement s'équilibre à 5 959 242,69€ soit un budget en augmentation par rapport à celui de 2016 (5 178 872€).

✓ Dépenses

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2016 – 2017

CHAPITRE	BP + DM 2016	BP 2017	VARIATION
011 - Charges à caractère général	4 691 750,00	4 871 650,00	3,83
012 - Charges de Personnel et frais assimilés	287 400,00	313 750,00	9,17
022 - Dépenses imprévues	245 716,06	273 818,69	11,44
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	440 710,00	419 301,00	- 4,86
65 - Autres charges de gestion courante	48 620,00	49 623,00	2,06
66 - Charges financières	37 500,00	31 100,00	- 17,07
67 - Charges exceptionnelles	2 200,00	-	
TOTAL	5 753 896,06	5 959 242,69	



Chapitre 011 : Charges à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement courantes ; prestations de services (collecte ordures ménagères, objets encombrants, gestion des déchèteries, collecte, tri et traitement des recyclables) eau, électricité, téléphone, carburants, fournitures administratives, frais affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les assurances, les contrats de maintenance,....

Chapitre 012 : Les charges de personnel : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses du personnel (titulaire, non titulaire...) et cotisations de retraite.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : elles sont destinées à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget.

Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections : Amortissements : C'est la constatation comptable de la dépréciation d'un actif. Le matériel s'use et devient obsolète. Il faut donc prévoir des dépenses de remplacement sous forme de dotation aux amortissements. Les dépenses du « 042 » sont toujours égales aux recettes du chapitre « 040 ».

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes : les indemnités des élus, ainsi que leurs cotisations de retraite.

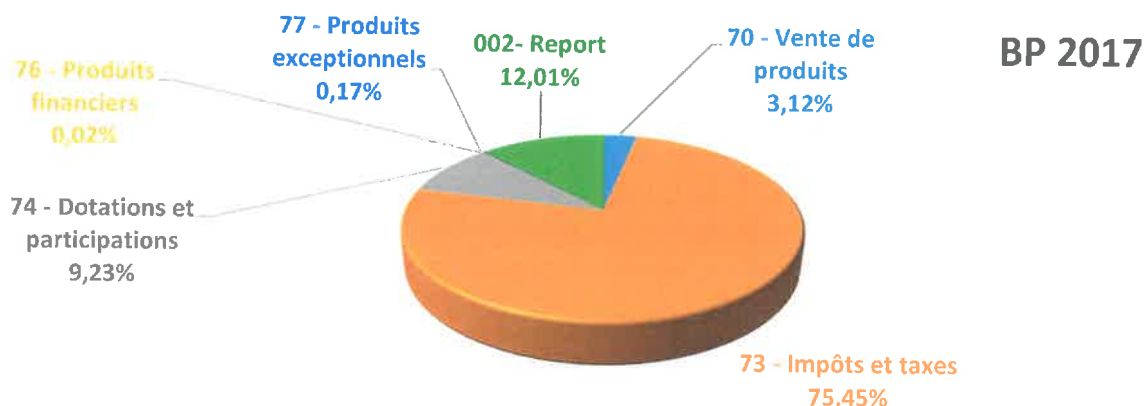
Chapitre 66 : Charges financières : Intérêts de la dette. Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

✓ **Recettes**

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2016 – 2017

CHAPITRE	BP + DM 2016	BP 2017	VARIATION
70 - Vente de produits	181 000,00	186 000,00	2,76
73 - Impôts et taxes	4 429 085,00	4 496 284,00	1,52
74 - Dotations et participations	550 000,00	550 000,00	-
76 - Produits financiers	1 400,00	1 016,00	- 27,43
77 - Produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00	-
002- Report	582 411,06	715 942,69	22,93
TOTAL	5 753 896,06	5 959 242,69	



Chapitre 70 : Vente de produits : Ce chapitre regroupe les recettes de la redevance spéciale auprès des administrations, hôpitaux, maisons de retraite, campings et la facturation aux professionnels en déchèteries.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : Ce chapitre regroupe les recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères

Chapitre 74 : Dotations et participations : Ce chapitre regroupe les recettes de reprise de nos différents matériaux (verre, plastique, cartonnets, acier, alu, ferraille, Eco folio, Eco TLC, Eco Mobilier,) et Eco emballages

Chapitre 76 : Produits financiers : Ce chapitre regroupe la recette concernant la part de reversement des intérêts de nos emprunts par la Communauté d'Agglomération Blésoise suite aux conventions pour le départ de 6 communes (jusqu'à extinction de la dette).

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : Ce chapitre regroupe les différents remboursements liés soit à l'assurance (sinistre, personnels,...), le trop-versé de la TGAP pour l'année précédente.

Section d'investissement

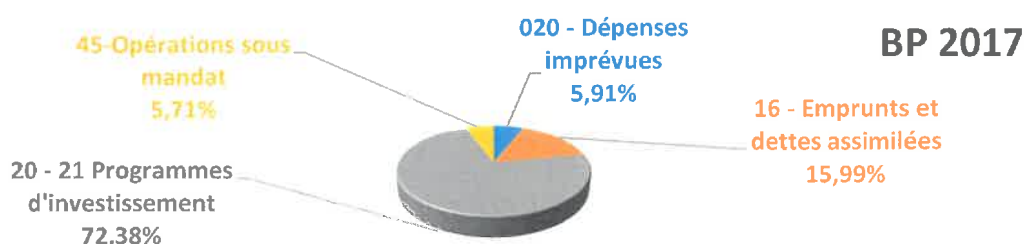
La section d'investissement s'équilibre à 1 050 382,31€ soit un budget en diminution par rapport à celui de 2016 (1 096 357,56€).

✓ **Dépenses**

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2016 – 2017

CHAPITRE	BP + DM 2016	BP 2017	VARIATION
020 - Dépenses imprévues	44 857,56	62 082,31	38,40
16 - Emprunts et dettes assimilées	165 000,00	168 000,00	1,82
20 - 21 Programmes d'investissement	796 500,00	760 300,00	- 4,54
45-Opérations sous mandat	90 000,00	60 000,00	- 33,33
TOTAL	1 096 357,56	1 050 382,31	



Les principaux projets pour l'année 2017 sont les suivants :

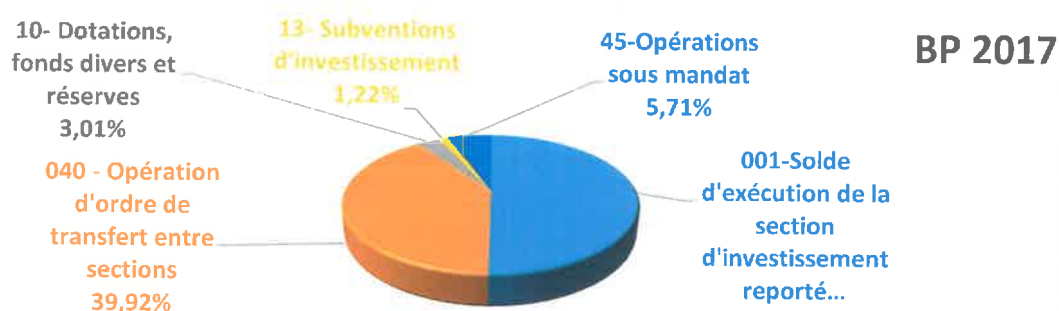
- Travaux d'amélioration de la circulation de la déchèterie de Montrichard et mises aux normes des déchèteries
- Acquisition de locaux DMS pour améliorer la dépose en déchèterie de Montrichard et Contres
- De nouveaux points d'apport volontaire enterrés
- Acquisition de nouveaux bacs, nouvelles colonnes d'apport volontaires aériennes
- Tracteur tondeuse
- Acquisition de broyeurs
- Changement du camion benne

✓ **Recettes**

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2016 – 2017

CHAPITRE	BP + DM 2016	BP 2017	VARIATION
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	518 197,56	526 665,31	1,63
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	440 710,00	419 301,00	- 4,86
10- Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00	31 612,00	- 9,68
13- Subventions d'investissement	12 450,00	12 804,00	2,84
45-Opérations sous mandat	90 000,00	60 000,00	- 33,33
TOTAL	1 096 357,56	1 050 382,31	



Informations relatives à la dette

	BP 2016	BP 2017	VARIATION
Encours de la dette au 1er janvier	859 812,05	697 720,48	- 162 091,57
Annuités d'emprunt	191 541,65	191 334,94	- 206,71
<i>dont remboursement en capital</i>	162 091,57	167 893,22	5 801,65
<i>dont remboursement des intérêts</i>	29 450,08	23 441,72	- 6 008,36

Taux de contributions : Taxe d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagères (TEOM)

Depuis 2013, le taux de TEOM a été unifié à toutes les communes du syndicat.

	2013 à 2015	2016	2017
1 collecte	11%	12%	12%
2 collectes	14,90%	16,20%	16,20%
Hors zone	7,70%	8,40%	8,40%

Le taux « 2 collectes » est majoré d'un coefficient qui permet de régler la 2^{ème} collecte.

Le taux « Hors zone » est appliqué aux lieux dits qui ne bénéficient pas de la collecte en porte à porte mais à plus de 200m de leur habitation.

Fait à Seigy, le 13 avril 2017

Le Président
E. MARTELLIERE

SMIEEOM VAL DE CHER
22 rue de Gâtines
41110 SEIGY

